



1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE						2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS						9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)											
3. VALABLE						4. Code pays / Code assureur / Numéro						SASU WAKEUP CAMPERVANS RES TERRA NOSTRA 122 MEZZANA 20290 LUCCIANA											
DU		AU		F/656/ 980003180770E01																			
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule				10. Cette carte a été délivrée par : Matmut 66 rue de Sotteville 76100 Rouen Tél. 02 35 03 68 68 www.matmut.fr											
26	02	2024	31	01	2025	A		VOLKSWAGEN															
(Ces deux dates comprises)						5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur						11. Signature de l'assureur											
GM-468-EA						Le Directeur Général																	
8. VALIDITE TERRITORIALE												Les garanties obligatoires de responsabilité civile sont étendues à tous engins ou remorques (à l'exclusion des caravanes) attelés à ce véhicule, lorsque leur PTAC n'est pas supérieur à 500 kg.											
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org). Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.												*CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE :											
A	B	BG	CY ^(**)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN													
GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N													
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ^(**)													
BIH	BY	UK	HR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB ^(**)	TN													
TR	UA																						
(**) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées par l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter http://gc-territorial-validity.cobx.org												A AUTOMOBILE C CAMION OU TRACTEUR E AUTOBUS OU AUTOCAR G AUTRES B MOTOCYCLE D CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F REMORQUE											

(Reproduction interdite)



CONSEILS D'UTILISATION

- Détacher selon le pointillé le certificat d'assurance de la carte verte.
- L'introduire :
 - dans la pochette autocollante fixée en bas du pare-brise de votre véhicule 4 roues.
 - dans le porte-vignette ci-joint pour les 2 roues à moteur, en suivant les instructions figurant sur le support.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du **26/02/2024** au **31/01/2025**

identification **GM-468-EA**

N° 980003180770E01
Matmut

Merci de vérifier que l'immatriculation mentionnée est bien conforme à celle de votre véhicule.
Signalez-nous tout changement sur matmut.fr